

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2015

Vœux du maire

Mes chers concitoyens,

Je vous présente à l'occasion de cette nouvelle année, tous mes vœux, pour chacun de vous individuellement et votre famille, mais aussi pour notre petite communauté de Viverols. Tous mes vœux de santé bien sûr, puisque nous vieillissons chaque jour un peu plus et que c'est avec l'âge que viennent souvent les difficultés. Tous mes vœux de bonheur, cela n'est pas trop difficile car c'est un vrai plaisir de vivre dans notre petit village au calme, loin des tourments de la ville. Tous mes vœux de joie pour échapper à la morosité du temps présent et continuer à nous amuser en amusant les autres, comme nous savons si bien le faire. Tous mes vœux de prospérité enfin pour que les angoisses du quotidien nous épargnent mais nous avons la chance de veiller les uns sur les autres et personne ne peut se sentir ici pauvre et isolé. On nous annonce un 2015 difficile, il a mal commencé ! Sachons tous ensemble le rendre vivable au quotidien, c'est en tout cas le vœu le plus cher que je formule pour que toutes nos querelles passées ne soient qu'un souvenir oublié. Que tous ceux qui le veulent, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour répandre amour, gentillesse, bienveillance, loyauté, générosité, sourire, compréhension, respect, écoute. Que cela devienne un engagement ... puis une habitude.

Je suis Charlie, nous sommes Charlie

Quelques paroles et dessin écrits par nos concitoyens en repensant aux événements de ces derniers jours, à la liberté outragée, aux otages et aux innocents morts de l'intolérance et du racisme.

« Comment peut-on répondre à l'humour par un flot de sang ? »

Charlie Hebdo était l'exemple d'une presse de provocation et d'irrespect, liée à nos valeurs démocratiques et à la liberté d'expression. Des tueurs ont décidé d'y mettre fin en exécutant froidement des dessinateurs, des journalistes, des policiers chargés de leur sécurité (car aujourd'hui il faut protéger ceux qui font de l'humour !). Ils ont décidé qu'il ne fallait pas rire ou sourire de certaines choses. Cela était interdit. Ils l'avaient décidé.

Au-delà de ces crimes odieux, c'est la Liberté qu'on massacre à la kalachnikov. Chez nous, en France, pays de la Liberté, de froids criminels veulent imposer l'intolérance par la violence, une violence sans nom, pour ceux qui ont le courage de leur opinion.

Au plus profond du pays, ici dans nos paisibles campagnes, a été ressentie une grande émotion après cette atteinte à la Liberté, car ce sont nos libertés qui sont aujourd'hui prises en otage. Et avec l'émotion, la colère. Une juste colère. A condition qu'elle ne soit pas aveugle. Mais comment pourrait-on tomber dans un amalgame simpliste entre musulmans et terroristes quand on regarde la liste des victimes et membres des forces de l'ordre tombés sous les balles. Quel dieu, dans quelle religion, dans quel livre, invite à tuer ceux qui osent s'exprimer ? Un dieu nouveau, créé pour les besoins de la cause, un dieu qui permet de tuer

de sang-froid et de passer sur toutes les chaînes de télévision. Un dieu qui annonce des jours sombres pour la Liberté."

*"Lentement, ses yeux se sont ouverts,
Il a dégainé son stylo révolver,
Glissé une cartouche d'encre bleue,
Biffé d'un trait rageur
Ces milliers d'yeux globuleux
Avides de dévorer son Bonheur"*

Jo Quattrociocchi 2003

La liberté repousse toujours



Informations diverses

1°) Réhabilitation et permis de construire pour les systèmes d'assainissement non collectif

Lors de la réhabilitation de vos fosses septiques, le SPANC, Service Public de l'Assainissement Non Collectif, rappelle que la réglementation impose un contrôle de conception avant travaux puis un contrôle de réalisation en fin de chantier, sous peine d'un rapport de « non-conformité » de l'assainissement en cas de vente de propriété. Les propriétaires doivent récupérer en mairie un dossier « déclaration d'un

assainissement autonome » qu'il s'agisse de travaux d'assainissement dans le cadre d'un permis de construire ou dans le cadre d'une simple réhabilitation.

2°) Vidanges fosses septiques, fosses toutes eaux

Le SIVOM d'Ambert organise une tournée de vidanges de fosses les 5 et 17 mars et 3 et 16 avril 2015. Tarif 160 à 180 euros HT selon la capacité de la fosse.

Inscription : [Aurélié Ribes 04 73 82 37 81 ; aurelie.ribes@sivom-ambert.fr](mailto:aurelie.ribes@sivom-ambert.fr)

3°) Réhabilitation de logements anciens en milieu rural

Prévue par le projet de loi de finances pour 2015, l'ouverture du prêt à taux zéro pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural afin de revitaliser les centres bourgs, est effective à compter du 1^{er} janvier 2015. Viverols est concerné. Pour être éligible, l'opération d'acquisition d'un logement ancien devra s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération

Pour plus de renseignements : www.territoires.gouv.fr

4°) Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) : Information aux propriétaires et gestionnaires d'ERP, commerçants, professions libérales...

Si votre établissement est accessible, il convient de le justifier par courrier à la DDT63, site de Marmilhat 63370 Lempdes à l'aide d'une attestation d'accessibilité avant le 1^{er} Mars 2015

Si votre établissement n'est pas encore accessible, il convient de déposer un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 planifiant des travaux annuels sur une période de 3 ans maximum jusqu'à l'accessibilité effective. L'Ad'AP sera déposé en mairie, accompagné d'un dossier qui permettra d'obtenir l'accord de l'autorité administrative

Pour plus de renseignements : www.accessible.gouv.fr

Glossaire

Certains nous ont demandé de leur expliquer tous les sigles que nous employons régulièrement dans notre jargon municipal : quelle est la différence entre un SIVOM et la CCVA?

Le SIVOM, Syndicat à Vocation Multiple, permet aux communes de s'associer pour gérer plusieurs activités. C'est le cas du SIVOM d'Ambert qui gère la collecte et l'élimination des ordures ménagères, par exemple. Les SIVOM n'ont pas de fiscalité propre.

Les Communautés de communes visent à organiser les solidarités nécessaires à l'aménagement et au développement d'un territoire en élaborant un projet commun. Elles ont donc des compétences définies par la loi. La CCVA, Communauté de communes de la Vallée de l'Ance, a la compétence tourisme ou développement économique, par exemple. Les Communautés de communes ont une fiscalité propre.

Appel à la population

J'ai besoin de vous pour nous aider sur deux questions :

1°) La distribution du Bulletin Municipal est réalisée par la poste et nous signons chaque mois un contrat de distribution d'une valeur de 65 euros environ. Malheureusement ce contrat ne concerne que les habitants présents dans le village toute l'année et nombre de viverolois, soit parce qu'ils résident en semaine dans une autre ville, soit parce que ce sont des « estivants » qui ne viennent que pour les week-ends ou pour les vacances, soit enfin parce que ce sont des retraités qui passent à la ville les mois froids d'hiver, ne reçoivent pas notre bulletin dans leur boîte aux lettres à Viverols. Le bulletin est mis sur Internet sur le site de Viverols certes mais tous ne consultent pas Internet régulièrement. Nous nous sommes demandé si nous ne pourrions pas constituer une brigade de distribution dans toutes les maisons du bourg et des villages. Pour cela, nous avons besoin de volontaires par quartiers pour le bourg (4 à 5) et par villages. Faites-vous connaître en déposant votre nom et téléphone dans la boîte à idées. Si vous avez Internet, mettez votre adresse mail. Quand le bulletin mensuel est prêt à être distribué, nous vous préviendrons. Merci à tous.

2°) Donner des noms aux rues et places du village va devenir obligatoire car fortement réclamé par la poste mais aussi les acteurs de santé et les livreurs. Le travail a été commencé il y a quelques années et nous avons à la mairie un dossier en cours jamais finalisé. Si vous êtes intéressé pour nous faire des propositions, passez à la mairie, nous vous donnerons un plan du village qu'il suffira de nous retourner avec vos propositions. Je souhaiterais que nous n'utilisions pas de nom propre et que les rues trop longues (rue principale, rue qui mène de la place au pont de la pierre,...) soient découpées en 2 ou 3 tronçons. Cela est aussi valable pour les lotissements et même pour les villages si vous le souhaitez. Merci à tous.

Quelques dates à retenir

- Soirée gourmande en perspective : Soirée « pompe » le 14 février à la salle des associations à partir de 19 h. Apportez votre « pompe », ou bien un plat salé ou une boisson.
- Carnaval organisé par le Comité des Fêtes le 21 février
- Yogi-yoga organisé par l'association Aravinda : samedi 14 février de 15H à 16H 30 (+ goûter) et mardi 17 février de 10H 30 à 12H. Adhésion 2 euros par enfant puis prix libre pour l'activité.

Toutes les précisions seront affichées dans « l'aquarium » et chez les commerçants.

A l'occasion des vœux, le conseil municipal a émis le souhait d'organiser une soirée de remerciements avec toute la population pour notre médecin parti à la retraite, Jacques Chataing. Nous voulons lui offrir un cadeau bien mérité. Nous avons mis à la mairie une tirelire et nous attendons vos dons jusqu'au 15 février. Merci !